

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

POUR L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

Synthèse	3
A. Activité et résultat	4
A.1 Activité	4
A.2 Résultat de souscription.....	7
A.3 Résultat des investissements	8
B. Système de gouvernance	11
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	11
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	13
B.3 Système de gestion des risques.....	13
B.4 Système de contrôle interne	15
B.5 Fonction d'audit interne	15
B.6 Fonction actuarielle.....	16
B.7 Sous-traitance	16
C. Profil de risque.....	18
C.1 Risque de souscription.....	18
C.2 Risque de marché	18
C.3 Risque de crédit.....	19
C.4 Risque de liquidité	19
C.5 Risque opérationnel.....	20
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	21
D.1 Actifs.....	21
D.2 Provisions techniques.....	22
D.3 Autres actifs et passifs.....	27
E. Gestion du capital	29
E.1 Fonds propres.....	29
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	31
Annexes.....	36
BILAN PRUDENTIEL(S.02.01.02).....	36
PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02).....	38
PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02).....	40
PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02).....	41
SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)	42
IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)	43
FONDS PROPRES (S.23.01.01)	44
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.21).....	45
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)	46

SYNTHESE

Etabli conformément aux articles 307 à 311 du Règlement délégué de la Commission du 10 octobre 2014 et à son annexe 20 ainsi qu'aux dispositions de l'article L.355-1 du Code des assurances, le présent Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière portant sur l'année 2019 a été, en application de l'article R. 355-1 du Code des assurances :

- Adopté par la Direction Générale de la société lors de sa réunion du 24 mars 2020 ;
- Approuvé par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 03 avril 2020.

A fin 2019, Mutex est aux deux tiers de la mise en œuvre de son plan de stratégie opérationnelle MAP 2020.

Sur le plan des activités assurantielles, les principales concrétisations de Mutex pour 2019 portent sur :

- La construction d'une nouvelle offre assurance des accidents de la vie (GAV) commercialisée depuis juin 2019 via le réseau Harmonie Mutuelle ;
- La désignation de Mutex comme partenaire clé pour la mise à disposition d'offres en Épargne Assurance-vie « Epargne Vie Expertise » (30% d'UC minimum), et Retraite (IFC /IL) pour les mutuelles partenaires au sein du groupe VYV ;
- Le lancement d'une nouvelle offre Assurance Décès le 4 novembre 2019

Sur le plan financier, l'année 2019 est marquée par une nouvelle dégradation des taux avec pour impact la hausse de la valorisation du portefeuille obligataire et la baisse des taux techniques engendrant une hausse des provisions techniques. S'agissant des Actions, l'année 2019 marque une forte hausse des marchés affichant une évolution depuis le début de l'année de +26% qui représente la plus forte hausse depuis 1999.

Dans ce contexte, MUTEX affiche, un niveau de résultat de 3 M€ en 2019 contre 33 M€ en 2018. Fin 2019, son ratio de solvabilité s'établit à 194 % avec application de la mesure transitoire Provision sur le périmètre du portefeuille Epargne (en hausse d'un peu moins de 9 points par rapport à 2018) et à 156% hors effet de cette mesure transitoire.

Au plan des risques, la structure de MUTEX reste inchangée par rapport à 2018. Les risques évalués comme forts ou majeurs sont le risque de marché et le risque de souscription Santé, avec un capital de solvabilité requis (SCR) qui représente (après diversification et absorption) respectivement 41% et 39% du SCR total.

En regard du SCR total qui s'élève à fin 2019 à 854 M€ (contre 805 M€ M€ fin 2018), le niveau de fonds propres économiques de MUTEX permet d'absorber le cas échéant des chocs sur ses principaux risques.

A. ACTIVITE ET RESULTAT

A.1 ACTIVITE

MUTEX est une Société Anonyme d'assurance à Conseil d'Administration.

C'est une société mixte, agréée pour les activités d'assurance vie et d'assurances complémentaires en cas de maladie ou d'accident (branches réglementaires 1, 2, 20, 21 et 22).

Son siège social se situe au 140 avenue de la République à CHATILLON (92 327).

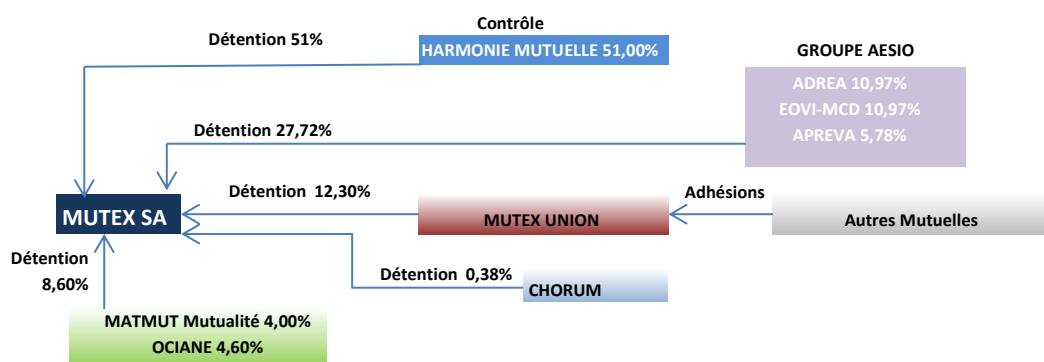
L'Autorité de contrôle en charge de sa supervision est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La revue annuelle des comptes sociaux de MUTEX est réalisée par le cabinet Mazars.

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'établit à 610.

A.1.1. Actionariat et Gouvernance

Au 31/12/2019, le capital social de MUTEX est détenu à 100% par 8 acteurs mutualistes selon la répartition suivante :



A.1.2. Activité

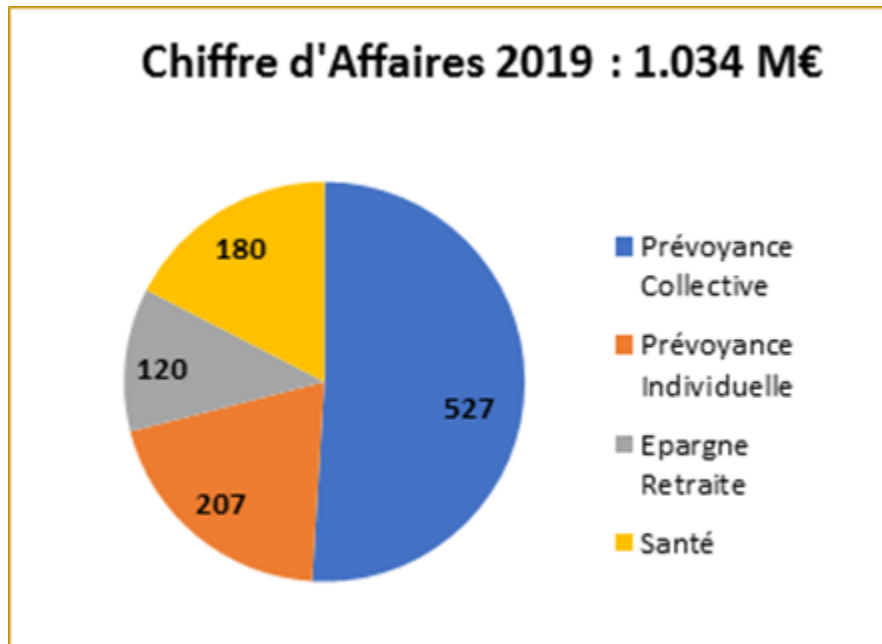
MUTEX est une société mixte dont le chiffre d'affaires est majoritairement orienté vers la Prévoyance.

La gamme des produits proposés par MUTEX couvre largement les besoins de protection complémentaire des particuliers, des professionnels, des entreprises, des organismes de l'Economie Sociale et Solidaire et des collectivités publiques.

Par ailleurs, MUTEX peut proposer et inclure avec ses offres, des produits mis en œuvre par des partenaires :

- Rentes de conjoints et Rentes éducation avec l’O.C.I.R.P. ;
- Epargne salariale et PERCO avec Interexpansion-Fongépar ;
- Assistance avec I.M.A. et R.M.A.

Au 31/12/2019, le chiffre d’affaires brut de MUTEX (1 034 M€) est composé de primes relevant de son activité d’assureur direct (808 M€) et de primes relatives à des acceptations en réassurance (226 M€) dont l’activité de MUTEX Union réassurée à 100% (53 M€).



La Prévoyance, métier cœur de MUTEX, représente près de 70% de son chiffre d’affaires avec une forte présence de MUTEX sur le secteur des Conventions Collectives de branches et sur les Grands Comptes.

A.1.3. Faits marquants de l’exercice

A fin 2019, Mutex est aux deux tiers de la mise en œuvre de son plan de stratégie opérationnelle « MAP 2020 ».

Au plan des activités assurantielles, les principales concrétisations de Mutex pour 2019 portent sur : La construction d’une nouvelle offre assurance des accidents de la vie (GAV) commercialisée depuis juin 2019 via le réseau Harmonie Mutuelle. Cette offre comporte 7 formules comprenant des garanties de base et des garanties spécifiques adaptées au profil de cibles différentes. Des garanties d’assistance sont également proposées en complément.

La désignation de Mutex comme partenaire clé pour la mise à disposition d’offres en Épargne Assurance-vie « Epargne Vie Expertise » (30% d’UC minimum), et Retraite (IFC /IL) pour les mutuelles partenaires au sein du groupe VYV. La commercialisation de ces offres a débuté en Octobre 2019. A cet effet, Mutex a également élaboré et mis à disposition de ses distributeurs un Outil d’Aide à la Vente (OAV) en marque blanche et un espace gestionnaire Mutex pour la collecte et l’intégration des données dans le back office en automatique.

Le lancement d’une nouvelle offre Assurance Décès le 4 novembre 2019 dans le réseau Harmonie Mutuelle reprenant les caractéristiques du produit temporaire Décès Coverto mais avec en nouveauté l’absence

de sélection médicale pour les adhérents âgés de moins de 50 ans et désirant se couvrir jusqu'à 40 000 € ; nouvelle offre permettant au plus grand nombre d'accéder à une couverture Décès.

Le renouvellement de 5 labels d'excellence en prévoyance individuelle (Covertio, Edéo et Quiem pour la 5ème année consécutive, Moduvéo pour la 3ème année successive et Néobsia garantie en capital pour la 2ème année consécutive) et 2 en prévoyance collective avec le contrat « NOC » récompensé pour la première fois sur les deux offres : TPE et PME

Au plan financier, l'année 2019 est marquée par une nouvelle dégradation des taux : l'OAT 10 ans finit l'année à 0,12% après un plus bas négatif à -0,44% le 25/08/2019. En moyenne sur l'année 2019, le niveau de l'OAT 10 ans aura été de 0,13% contre 0,78% en 2018. Cette baisse impacte les taux techniques utilisés pour le provisionnement des engagements techniques de MUTEX en Non-Vie (provisionnement 2019 à 0,1 % contre 0,5% en 2020) qui s'est traduite dans les comptes 2019 par une hausse des provisions de 45 M€. S'agissant des Actions, l'année 2019 marque une forte hausse des marchés affichant une évolution depuis le début de l'année de +26%, qui représente la plus forte hausse depuis 1999. Dans ce contexte, MUTEX a souhaité alléger en fin d'année son exposition Actions d'environ 20%. A cette occasion, elle a réalisé 30 M€ de plus-values exceptionnelles qui ont permis de financer une nouvelle baisse des taux techniques sur les engagements Vie (capage à 2% du taux technique sur les rentes en service de la retraite individuelle engendrant un complément de provisions de +18 M€) permettant ainsi de desserrer sa contrainte de rendement dans le contexte des taux bas.

Sur le plan réglementaire, l'année 2019 a principalement été impactée :

- La mise en œuvre des dispositions de la Pacte
- La fusion AGIRC / ARRCO

Evènement majeur postérieur à la clôture des comptes 2019 : « Covid-19 »

Mutex surveille étroitement son exposition à l'épidémie de Covid-19, notamment l'impact opérationnel sur sa continuité d'activité (et celle de ses sous-traitants), les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique (difficultés financières et interruptions d'activités des entreprises ou professionnels souscripteurs), les expositions résultant des contrats de Prévoyance (arrêts de travail liés aux mesures de confinement, décès), et les variations de la valeur des actifs.

Le conseil d'Administration de Mutex a pris une première mesure consistant à ne pas verser de dividendes aux mutuelles actionnaires au titre de l'exercice 2019, même si les conditions de distribution sont respectées.

A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription pour 2019 s'établit à 46 M€ en diminution par rapport à 2018. Sa décomposition par type de produit est la suivante :

Résultat de souscription	31/12/2018	31/12/2019
Epargne / Retraite	1	-42
Prévoyance collective	27	-1
Prévoyance individuelle et dépendance	68	66
Santé collective	22	22
Total	118	46

Et par « Line of Business » (lob), nous avons :

Lob	Résultat de souscription	31/12/2018	31/12/2019
1	Santé	10	13
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	40	28
13	Santé Acceptation	13	10
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	4	6
29	Dépendance viagère	6	6
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	17	-23
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	-2	0
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	40	34
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	-11	-27
35	Rente Invalidité Acceptation	-4	-7
36	Acceptation Vie	6	5
	Total	118	46

Si l'on retire du résultat de souscription les chargements sur cotisations, sur les provisions en cours et sur les prestations, on obtient le résultat technique, indicateur permettant d'évaluer l'adéquation des tarifs au regard de la sinistralité, sans prise en compte des revenus financiers générés par les provisions techniques.

Résultats techniques (hors prise en compte des revenus financiers)

Les résultats techniques par type de produit sont indiqués ci-dessous :

Résultat courant

Résultat Technique	31/12/2018	31/12/2019
Epargne / Retraite	1	-42
Prévoyance collective	-31	-58
Prévoyance individuelle et dépendance	25	23
Santé collective	1	5
Total	-5	-72

En Prévoyance Collective, en 2019, le résultat technique est en net recul par rapport à l'année précédente sous l'influence de la baisse des taux techniques.

En Prévoyance Individuelle, le résultat se dégrade légèrement également sous l'influence de la baisse des taux techniques.

En Epargne-Retraite, la dégradation du résultat technique est principalement expliquée par la baisse du taux technique en retraite individuelle ainsi que le résultat de mortalité négatif sur les rentes en service.

L'activité Santé s'améliore notablement par rapport à l'exercice 2018.

A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.3.1 Composition du portefeuille

La composition du portefeuille d'actifs de MUTEX est cohérente avec les contraintes d'écoulement des provisions techniques au passif. Ces provisions techniques étant constituées majoritairement en assurance vie d'engagements d'épargne-retraite et, en assurance non-vie, de rentes d'invalidité, le principe d'une gestion financière majoritairement basée sur des obligations à taux fixe a été retenu.

En pratique, MUTEX détermine son niveau de prise de risque en définissant les limites admises au regard des différents risques financiers (risque de marché, risque de signature, ...) et fixe de manière détaillée ses contraintes de liquidités dans le temps.

Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des valeurs cotées du portefeuille est ainsi réalisée, sous le contrôle de MUTEX, par la société de gestion OFI AM. Les autres valeurs sont gérées en direct par MUTEX. Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille de MUTEX en valeur nette comptable et en valeur de marché au 31/12/2019, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC).

En M€	CIC	Valeur de marché	%
Classe d'actifs			
Obligations souveraines	1	3 518,4	36,5%
<i>dont obligations d'administrations centrales</i>		3 427,9	35,5%
<i>dont autres obligations souveraines</i>		90,5	0,9%
Obligations d'entreprises	2	4 294,1	44,5%
Actions	3	455,7	4,7%
Fonds d'investissements	4	609,6	6,3%
<i>dont fonds en actions</i>		74,8	0,8%
<i>dont fonds obligataires</i>		20,5	0,2%
<i>dont fonds monétaires</i>		30,2	0,3%
<i>dont fonds d'allocation d'actifs</i>		91,0	0,9%
<i>dont fonds immobiliers</i>		245,3	2,5%
<i>dont autres fonds</i>		147,9	1,5%
Titres structurés	5	91,0	0,9%
Titres garantis	6	0,0	0,0%
Trésorerie et dépôts	7	580,8	6,0%
<i>dont dépôts auprès des cédantes</i>		490,2	5,1%
<i>dont trésorerie</i>		90,6	0,9%
Crédits hypothécaires et prêts	8	93,8	1,0%
Actifs immobiliers	9	7,4	0,1%
IFT	A à F	-,2	0,0%
Total		9 650,6	100%

En transparence, la composition du portefeuille d'actifs reflète bien la gestion prudente et adaptée aux risques inhérents aux activités de MUTEX. Le tableau ci-dessous détaille, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), le poids représenté en valeur de marché du portefeuille d'actifs transparisés au 31/12/2019.

Les produits de taux, les actions et l'immobilier représentent respectivement 82%, 5% et 3% du portefeuille d'actifs. Les 9% restants se décomposent de la façon suivante :

- Dépôts auprès des cédantes : 5% (concernent essentiellement le traité de réassurance entre MUTEX et MUTEX Union),
- Titres structurés : 1%
- Crédits hypothécaires et prêts : 1%
- Autres fonds (Fonds de capital investissement, d'infrastructures...) : 2%

A.3.2 Analyse du résultat financier

Le résultat financier fait ressortir un taux de rendement comptable global de 3,04% en 2019 contre 2,69% en 2018, soit une augmentation de 35 points de base du fait de plus-values réalisées en 2019 d'un montant de 40M€ (hausse de +37 M€ par rapport à 2018). Elles résultent à hauteur de 30 M€ d'une politique réduction de la poche Actions de - 20% et pour 9 M€ de cessions réalisées sur des sous-jacents au sein des fonds non cotés. Hors prise en compte des plus-values réalisées sur valeurs non amortissables, le taux de rendement de l'exercice s'établit à 2,52% en 2019 contre 2,65% en 2018 soit une baisse de 13 points de base lié au contexte de taux bas.

En M€	2018	2019
Produits financiers courants	204,2	197,1
<i>Revenus obligataires</i>	175,5	166,8
<i>Revenus sur autres placements</i>	28,8	30,3
Produits financiers non récurrents	3,2	39,5
<i>Plus et moins values nettes de PDD</i>	3,1	39,5
<i>Variation du stock de PDD des valeurs non amortissables</i>	0,0	0,0
<i>Régularisation sur antérieurs</i>	0,0	0,0
Frais internes et externes des placements	-4,4	-4,6
Total des produits financiers nets	203,0	232,0
Encours moyen	7 539,8	7 635,4
Taux de rendement comptable des placements	2,69%	3,04%
Taux de rendement courant des placements	2,65%	2,52%

Le total des produits financiers nets de l'exercice 2019 augmente de 29 M€ par rapport à 2018.

A.3.2 Analyse des produits financiers par catégorie du code d'identification complémentaire

Le tableau présenté ci-dessous décompose, par catégorie du code d'identification complémentaire (CIC), les revenus, les plus ou moins-values réalisées, les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, les dotations et reprises aux provisions pour dépréciation des placements et les frais internes et externes des placements.

Ce tableau permet également de montrer la ventilation du taux de rendement comptable, par catégorie du CIC, de l'exercice et de l'exercice précédent.

En M€	CIC	Revenus	PMV	Dot/Rep RC	Dot/Rep Provisions	Charges financières	Produits nets	Encours moyen	Taux Rdt comptable	Taux de Rdt N-1
Obligations souveraines	1	77,4	5,4	-5,4	0,0	-1,5	75,9	2 282,8	3,32%	3,29%
Obligations d'entreprises	2	87,2	6,3	-6,3	-0,5	-2,0	84,7	3 339,7	2,54%	2,81%
Actions	3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	3,8	7,90%	4,24%
Fonds d'investissements	4	20,6	41,0	0,0	-01,0	-0,8	59,8	1 413,5	4,23%	1,86%
Titres structurés	5	2,6	0,0	0,0	0,0	-0,1	02,5	77,8	3,23%	2,95%
Titres garantis	6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00%	0,00%
Trésorerie et dépôts	7	9,0	0,0	0,0	0,0	-0,4	8,7	515,8	1,68%	1,30%
Crédits hypothécaires et prêts	8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	1,36%	1,28%
Actifs immobiliers	9	,1	0,0	0,0	0,0	0,0	,1	1,1	11,85%	8,99%
Total		197,2	52,7	-11,7	-1,5	-4,6	232,1	7 635,4	3,04%	2,69%

Le total des produits nets des obligations, hors titres structurés, est de 160,6 M€ pour un encours moyen de 5 622,5 M€, ce qui donne un taux de rendement comptable des obligations de 2,86%.

Sur le même périmètre, le taux de rendement comptable des obligations de l'exercice 2018 était de 3,02%.

Les encours des fonds d'investissements sont retraités de la part non libérée des titres qui s'élève, au 31/12/2019, à 166 M€. La part libérée de l'ensemble de ces fonds au 31/12/2018 est de 288,2 M€ soit 67% de l'engagement total.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en place par MUTEX s'inscrit pleinement dans le respect des principes structurants de la réglementation Solvabilité 2 :

- Son organisation institutionnelle (B.1.1.) satisfait à l'impératif de distinction entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle ainsi qu'à l'impératif de traitement efficace des informations ;
- Les politiques écrites mises en place (B.1.2.) offrent une assurance raisonnable d'exhaustivité du dispositif de maîtrise des risques ;
- La société a, bien évidemment, nommé des responsables de fonctions clés satisfaisant aux exigences de compétence et d'honorabilité comme cela sera vu au point B.2.

B.1.1. L'organisation institutionnelle de MUTEX

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017 a adopté à l'unanimité le changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration, régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

B.1.1.1. La direction effective

La direction effective de la société est assurée par le Directeur Général et un Directeur Général Délégué :

- Le Directeur Général : Madame Catherine ROUCHON.
- Le Directeur Général Délégué : Monsieur Christian MAREY (fin de fonction au 31 décembre 2019).

D'une part, conformément à la décision du Conseil d'Administration de MUTEX du 29 juin 2017, et en application des dispositions de l'article L 225-56 du Code de commerce, des articles L. 322-3-2 et R. 322-168 du Code des assurances et des dispositions des articles 14-4 et 15-2 des statuts de MUTEX, la Direction Générale de MUTEX est assumée par le Directeur Général, Madame Catherine ROUCHON.

Tous les dossiers et arbitrages significatifs sont examinés en Comité Exécutif (COMEX) qui est constitué des deux membres de la direction effective, du directeur général adjoint, qui est en charge de la Transformation, Opérations et Performance et du directeur des risques.

Dans son fonctionnement et afin de garantir la circulation, tant ascendante que descendante, de l'information, le COMEX (38 réunions en 2019) invite à participer, à tout ou partie de ses réunions, tout directeur en charge ou en lien avec un dossier présenté. Il tient, chaque mois une réunion avec l'ensemble des directeurs et s'appuie sur un ensemble de comités couvrant tous les domaines d'activité de la société : placements, engagements, ressources humaines, maîtrise des risques, technique, ...

Enfin, la direction effective s'attache à ce que les délégations de responsabilités et de signatures soient tenues à jour en permanence en intégrant les réorganisations de services et les mouvements de

déléataires ; c'est ainsi que depuis le changement de gouvernance, la direction effective a procédé à treize mises à jour de délégations de signature.

B.1.1.2. Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de dix-huit administrateurs dont dix-sept représentants les actionnaires et un indépendant.

La durée des fonctions d'administrateurs est de 6 ans et les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de 70 ans.

Aucun des administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail conclu avec la société. L'exercice des fonctions d'administrateurs est gratuit. Toutefois l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2017 a décidé d'allouer des jetons de présence au Conseil d'Administration. Ce dernier, en séance du 18 décembre 2017 a décidé de la répartition en les attribuant à l'administrateur indépendant.

Les administrateurs du conseil sont choisis par les actionnaires parmi leurs administrateurs ou leurs dirigeants salariés.

Le Conseil d'Administration a tenu 7 réunions en 2019 avec un taux de présence effective de 72 % pour l'ensemble de l'exercice, le taux de présence effective minimale requis par la réglementation pour pouvoir délibérer ayant été satisfait à toutes ses réunions.

Chacune des réunions du conseil d'administration donne lieu à un procès-verbal.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité d'Audit, Finances et Risques qui est le prolongement du Comité d'Audit mis en place dès 2011 lors de la création de la société, est composé de cinq membres, dont le membre indépendant du Conseil d'Administration qui en est son président.

B.1.1.3. L'Assemblée Générale

Ne seront retenues dans le présent rapport eu égard à son objet que les seules résolutions concernant, directement, le système de gouvernance de la société, soit les quatre résolutions suivantes :

- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2019 ratifiant la cooptation d'un nouvel administrateur (démission d'un administrateur en cours de mandat) ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2019 (quorum et majorité ordinaire) approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux clos le 31 décembre 2018 ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2019 (quorum et majorité renforcés) approuvant les Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions règlementées) ;
- Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2019 (quorum et majorité ordinaire) approuvant le montant bénéficiaire du report à nouveau, la constatation des sommes distribuables, la proposition de distribution de dividendes et l'affectation du solde proposé par le Conseil d'Administration de la manière suivante.

B.1.2. Les politiques écrites

Pour mieux formaliser les procédures mises en œuvre pour garantir, raisonnablement, l'exhaustivité et la cohérence du dispositif de maîtrise des risques, MUTEX s'appuyait, au 31 décembre 2019, sur seize politiques écrites couvrant les divers domaines de risques identifiés.

Structurées de façon variable, ces politiques écrites présentent un contenu répondant aux mêmes préoccupations :

- Présentation des objectifs poursuivis ;
- Principes fixés par les dirigeants effectifs en corrélation avec la stratégie de la société ;
- Description des processus incluant le recensement des principales tâches à effectuer et la désignation de leurs responsables ;
- Obligations d'information et d'alerte ;
- Le cas échéant, plans d'action et/ou modes opératoires définis comme cibles à court ou moyen terme.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Aucune des nominations de responsable de fonction clé n'a donné lieu à observation de la part du superviseur, attestant qu'elles satisfaisaient aux exigences de compétence et d'honorabilité attendues.

MUTEX s'est doté dès 2015 d'une politique en matière de compétence et d'honorabilité applicable aux membres des organes d'administration, de gestion et de contrôle de la société. Cette politique décrit le processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et l'honorabilité des personnes qui la dirigent.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1. Détermination et mesure des risques

Conformément aux dispositions de l'article R 354-2 du code des assurances, le système de gestion des risques repose sur :

- Un processus de détermination du profil de risque et une cartographie des risques ;
- Des procédures d'informations et d'alerte, afin de permettre des prises de décision au niveau adéquat dans la structure organisationnelle et institutionnelle.

B.3.1. Détermination et mesure des risques

S'agissant de l'identification des risques, deux approches complémentaires sont mises en œuvre.

Les principaux risques financiers, techniques, stratégiques et externes sont analysés annuellement selon une approche top down, s'appuyant sur les connaissances du management et un référentiel externe (Ifaci) pour viser une exhaustivité des risques au-delà de ceux intégrés dans le calcul du capital de solvabilité requis. Dans cette approche, les dirigeants effectifs ont été consultés en septembre 2019 pour donner leur propre appréciation de l'exposition aux risques.

En application d'une approche bottom-up, les responsables de processus opérationnels au travers d'ateliers garantissent un recensement fin et approprié des risques opérationnels conduisant à l'établissement d'une cartographie pertinente et globale. Une dizaine d'ateliers ont eu lieu en 2019. En complément de cette démarche a été menée une analyse de risques sur cinq projets internes à fort enjeu (dont le projet de changement d'infogérance vers le cloud public AWS).

L'évaluation des risques est également appréciée selon deux approches :

- Une évaluation qualitative de leurs impacts et des actions d'atténuation mises en place ;
- Une évaluation quantitative par approche simulateur, correspondant au modèle standard.

L'évaluation qualitative des risques par le management a été actualisée au vu de l'évolution du contexte et de l'environnement de MUTEX depuis le lancement du plan de stratégie opérationnelle, en septembre 2019 dans la cartographie des risques.

Celle-ci a été confrontée aux mesures quantitatives de certains risques obtenues par la modélisation dans le cadre du processus ORSA, sous le pilotage de la fonction clé Gestion des Risques.

La direction des risques, via l'analyse des risques, fait chaque année une proposition des chocs à prendre en compte. Les dirigeants effectifs statuent in fine sur la nature et l'ampleur des stress tests.

Le processus de gestion des risques, sous le pilotage des dirigeants effectifs, a été complété dès 2012 afin d'intégrer le pilotage de l'évaluation interne prospective des risques et l'émission du rapport ORSA.

B.3.2. Procédures d'informations afin de permettre des prises de décision à un niveau adéquat

L'actualisation de l'analyse du profil de risque ainsi que du business plan intégrant le ratio de couverture de solvabilité sur une période prospective est réalisé au moins une fois par an. La direction des risques a la charge de présenter aux dirigeants effectifs les modalités d'évaluation et les analyses détaillées ; en amont, l'appropriation par les principales directions concernées est continue grâce à des ateliers de partage et de validation des résultats, et à la présentation des analyses dans le cadre des comités spécialisés.

Le dispositif global de maîtrise des risques repose sur un système de délégation à des comités pour les principaux risques (comités auxquels participe le directeur des risques), avec un reporting à l'attention du COMEX.

Les principaux comités se sont réunis très régulièrement en 2019 et permettent une pratique effective d'une gestion « prudente » du fait des divers profils des participants et de la traçabilité des décisions.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article R 354-4, le système de contrôle interne comprend des procédures, un cadre de contrôle et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise. Il inclut la vérification de la conformité.

Décrite dans une politique spécifique, la procédure clé s'appuie sur une approche par les risques. Pour chaque processus de MUTEX, le responsable contrôle interne réalise avec le responsable de processus une cartographie des risques opérationnels actualisée à minima tous les 5 ans (avec une périodicité plus forte pour les processus comportant des risques forts ou majeurs, ou pour ceux pour lesquels il y a une évolution importante susceptible de faire évoluer les risques).

Les directions métiers sont responsables de la définition du niveau de contrôle de 1er niveau adéquat sur leur périmètre d'activités, au regard des risques inhérents à l'activité, et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Elles sont également responsables de la définition et de la mise en œuvre du contrôle permanent de 2ème niveau sur leur périmètre d'activité, tant en interne que sur les délégataires. La direction des risques participe à la conception et à la revue annuelle des contrôles permanents ainsi qu'à l'analyse des résultats, centralisés dans un outil unique.

Le responsable contrôle interne alimente une base Incident qui permet de rentrer dans une démarche d'amélioration continue en identifiant des plans d'actions pour éviter que l'incident ne se reproduise.

La vérification de la conformité est également intégrée dans le cadre du contrôle interne. Le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur l'animation d'une filière conformité (structurée autour de deux clubs de correspondants en veille juridique et conformité) et sur un Comité de Conformité bimensuel pour diffuser les nouvelles réglementations, identifier les impacts opérationnels pour MUTEX, définir des plans d'actions à mettre à œuvre par les directions métiers pour être en conformité et suivre l'avancement de ces plans d'actions.

En parallèle, le responsable de la fonction vérification de la conformité identifie et évalue le risque de non-conformité.

Une fois que la mise en conformité a été réalisée, le responsable de la fonction vérification de la conformité s'appuie sur le dispositif de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne pour s'assurer du respect des procédures garantissant la conformité aux lois et aux règlements.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

En application de l'article R.354-5 du code des assurances, le responsable de la fonction audit a pour rôle :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, de gestion des risques et du dispositif de gouvernance ;
- De formuler des recommandations ainsi que des propositions d'actions, au vu de ses conclusions.

La fonction audit interne s'appuie sur le responsable fonction clé audit interne qui dispose d'une équipe de 3 auditeurs généralistes expérimentés. L'audit interne dispose également d'un budget pour faire

appel à des consultants lorsque les missions d'audit traitent de sujets techniques nécessitant des compétences non détenues par l'équipe d'audit.

En s'appuyant sur une approche par les risques, le responsable de la fonction a soumis en fin d'année 2018, le plan d'audit quinquennal 2019-2023 au Comité exécutif et au Comité d'Audit, Finances et Risques.

Les dysfonctionnements relevés lors des missions, conduisent à l'émission de recommandations priorisées en fonction de la criticité du risque. Les plans d'actions définis en regard de ces recommandations, font systématiquement l'objet d'un suivi de leur mise en œuvre.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Les principales activités menées par le responsable de la fonction actuarielle ont porté sur :

- La vérification de la qualité des inputs et des contrôles du processus d'inventaire S1, avec l'utilisation du nouveau système décisionnel ;
- La validation de la méthodologie, des hypothèses et des données pour les calculs en univers Solvabilité 2, dans le cadre des instances mises en place ;
- L'analyse de la cohérence des variations des provisions techniques S1 et S2 entre 2018 et 2019 ;
- Le suivi de l'implémentation de la modélisation dépendance dans l'outil de projection ;
- Des travaux de suivi de l'application de la politique de souscription et une analyse des mesures tarifaires passés ;
- L'optimisation de la couverture de réassurance.

Les recommandations exprimées suite à ces travaux figurent dans le rapport actuariel, validé par le Conseil d'administration.

L'avis exprimé sur la politique de souscription et de provisionnement, avec un focus sur la prévoyance collective, ainsi que l'avis sur la politique de réassurance figurent dans ce même document.

Pour 2020, le responsable de la fonction actuarielle a formulé des recommandations portant notamment sur les corrections des anomalies constatées durant l'inventaire, l'optimisation de la rentabilité en Prévoyance Collective.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Dès lors qu'une direction métier identifie un nouveau besoin ou une évolution de sous-traitance, elle définit en coordination avec le responsable de la fonction Gestion des Risques et le responsable contrôle interne s'il s'agit d'une activité critique ou importante selon les critères définis dans la politique de sous-traitance.

Sur l'année 2019, la direction des risques a réalisé une analyse des risques en prévision de l'évolution du périmètre de la sous-traitance d'édition. Cette étude a permis de conclure que cette externalisation devenait « critique » ou « importante » en raison de l'extension de la délégation à la composition des documents.

Deux externalisations décidées antérieurement sont considérées critiques et importantes : la délégation sur la gestion financière et l'hébergement de l'exploitation informatique. A ce titre, elles font l'objet d'un suivi sous un angle économique, pour s'assurer du respect continu par le prestataire de tous les engagements prévus par le contrat.

Ces délégations sur des activités très spécialisées se justifient pour l'atteinte d'une taille critique permettant de garantir une sécurité des opérations. Dans les deux cas, les délégataires sont situés en France.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La prévoyance collective (activité prépondérante renforcée avec une première étape de désengagement de MUTEX sur l'activité frais de santé, avec 51% du chiffre d'affaires en 2019) explique l'importance du risque de souscription sur les engagements « santé non similaire à la vie ». Le capital requis s'avère faible sur les engagements de remboursement de frais de soins, du fait de la part de cette activité (17,4% du chiffre d'affaires en 2019, en légère baisse par rapport à l'exercice antérieur) et du niveau de cession en réassurance. En application de la formule standard, pour les indemnités journalières et les rentes d'invalidité non consolidées, les calculs basés forfaitairement sur les primes et les provisions aboutissent par contre à des montants significatifs de fonds propres mobilisés.

L'importance des garanties décès en prévoyance collective et individuelle dans le portefeuille aboutit également à un capital requis relativement élevé au titre du sous-module catastrophe vie, avant prise en compte du transfert par la réassurance.

Au vu du portefeuille de la société, l'approche qualitative du risque de souscription aboutit également à une mesure de ce risque comme majeur ou fort, après prise en compte des mesures permettant de réduire ce risque, au titre :

- De l'érosion de la rentabilité du fait d'une dérive de sinistralité ;
- De l'insuffisance des tarifs par rapport au coût réel des garanties et frais de gestion.

L'activité de prévoyance collective est soumise à de nombreuses contraintes externes telles que le resserrement des marges et le contexte économique des entreprises (hausse de l'incapacité de travail en particulier), ainsi que la mise en place de recommandations dans certaines branches professionnelles.

Le programme de réassurance renforce la protection du portefeuille.

L'activité d'assurance de MUTEX bénéficie de réassurance sous deux formes :

- Des traités en quote-part sur des contrats spécifiques, avec un engagement des réassureurs par année de survenance des sinistres (la quasi-totalité des engagements réassurés donnent lieu à des contreparties et sont cédés à des réassureurs européens) ou par année de souscription (pour les garanties dépendance) ;
- Des traités en excédent de sinistres, pris en compte exclusivement pour le risque catastrophe vie dans le calcul du capital requis, au vu des conditions contractuelles.

C.2 RISQUE DE MARCHE

Après mise en transparence des fonds d'investissement, le pourcentage des titres obligataires dans le total de la valorisation des actifs financiers s'accroît pour atteindre 81%. Les actions de type 2 atteignent 1,3% de la valeur économique, tandis que les actions comportant un risque plus limité, de type 1, représentent 6,8%.

Ces caractéristiques expliquent en grande partie le besoin de capital requis obtenu par sous-module de risque. Le niveau élevé du risque de spread (390 M€ avant absorption, stable par rapport à l'exercice antérieur) s'explique par le contexte économique de taux bas, augmentant fortement la valeur de

marché des obligations, la part importante des obligations d'entreprises dans le portefeuille et leur répartition en termes de notation.

Le capital requis au titre de la variation des taux d'intérêt est limité du fait de la bonne adéquation de l'actif par rapport aux engagements du passif, avec des sensibilités proches. En cas de hausse des taux, l'évolution des provisions techniques « Best Estimate » subit une compensation entre la charge supplémentaire au titre de la participation aux bénéficiaires discrétionnaires et la réduction du coût d'options.

Les principaux risques financiers identifiés comme forts dans la cartographie actualisée en septembre 2019, selon une approche qualitative, sont pris en compte dans le calcul du capital requis dans le cadre de la formule standard. Il s'agit du risque de variation défavorable de la qualité de crédit d'un émetteur conduisant à l'augmentation de la prime de risque attendue par ses créanciers (spread), et la baisse de la valeur de la réalisation des actions.

Un suivi des plus-values latentes est effectué mensuellement par la Direction Financière de MUTEX afin d'identifier au plus tôt une tendance de baisse des prix de marché sur une catégorie d'emprunts obligataires et réviser le cas échéant l'allocation d'actifs et le niveau cible de réserve de capitalisation. La société ne disposait d'aucune couverture financière en 2019, elle a mis en œuvre ce type de couverture début d'année 2020.

Les outils de pilotage comportant des indicateurs mensuels permettent de calibrer les mesures en fonction de l'évolution des marchés.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le capital de solvabilité requis au titre de ce sous-module est faible pour MUTEX (inférieur à 9% du SCR total) du fait :

- De l'exposition limitée du nombre de tiers et de leur qualité en termes de solvabilité (principalement assureurs, réassureurs et établissements bancaires français ou européens) ;
- De la prise en compte d'effet de compensation entre créances et dettes pour un même tiers entrant dans le champ de l'exposition de type 1 ;
- Du volume limité de créances supérieures à 3 mois.

Le recours extrêmement limité à des intermédiaires (autres que les mutuelles ayant noué un partenariat de distribution ou de gestion avec MUTEX) et des critères dans le choix des réassureurs (notation, dépôts en regard des engagements...) permettent de limiter également la vision qualitative du risque.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est suivi tous les ans à travers les calculs des durations de l'actif et du passif ainsi qu'une étude d'adéquation des flux « Cash Flow Matching » (qui est prise en compte dans les mandats de gestion).

Ces études consistent à vérifier si, à chaque pas de temps, les flux d'actif (coupons, valeurs de remboursement, dividendes...) sont suffisants pour couvrir les flux de passif (prestations, frais, commissions).

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

En application de la politique de contrôle interne, une analyse des risques est menée à minima tous les cinq ans sur l'intégralité des processus opérationnels. La cartographie qui synthétise les appréciations des risques nets en fin d'année 2019 sera présentée aux dirigeants effectifs sur le 1^{er} semestre 2020.

Afin de limiter les incidents et leur impact financier, des actions de maîtrise sont mises en œuvre et donnent lieu à un suivi permanent sur l'ensemble des processus et à un contrôle interne de deuxième niveau.

Seul le risque lié à la cyber Sécurité reste fort malgré les actions mises en place et le dispositif qui progresse. Ce risque est en évolution constante avec l'évolution des technologies ; le nombre des cyber-attaques de grande ampleur augmente sur le marché. L'exposition de Mutex à ce risque est accrue avec le développement du digital.

Le risque de discontinuité d'activité, qu'il fasse notamment suite à une discontinuité informatique ou à un sinistre sur le site du siège, est rendu à un niveau acceptable grâce aux actions de prévention et de protection mises en place par Mutex. Les actions de prévention mises en place permettent de réduire l'occurrence et l'impact du risque de sinistre sur les locaux. Les infrastructures techniques mises en place permettent aux salariés de Mutex de travailler à distance si les salariés ne peuvent pas accéder au site. Le risque de discontinuité d'activité informatique fait l'objet d'un dispositif de surveillance permanente.

Une part importante des activités de Mutex est sous-traitée. En cas d'interruption d'un des délégataires, cela pourrait avoir un impact sur la continuité d'activité et la qualité de service rendu aux clients. Également, si le tiers ne respectait pas ses obligations, cela pourrait avoir un impact sur la conformité de Mutex et/ou sa réputation. Au regard du dispositif mis en place par Mutex pour encadrer la sous-traitance, ce risque lié aux activités déléguées et à la maîtrise de la relation avec les tiers apparaît comme significatif.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 ACTIFS

D.1.1. Principe de valorisation des placements

Dans le bilan prudentiel, les placements sont évalués à leur juste valeur selon le modèle d'IAS 39. La juste valeur, appelée communément valeur de réalisation, est calculée dans le cadre du processus de clôture S1.

Il peut s'agir :

- D'une valeur de marché (actions cotées, obligations, OPCVM) ;
- D'une valorisation externe (FCPR, SCI/SCPI, actions non cotées).

D.1.2. Placements au 31/12/2019

Placements	31/12/2018			31/12/2019		
	S1	S2	Dif. S2/ S1	S1	S2	Dif. S2/ S1
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1,2	5,2	4,0	1,2	7,4	6,2
Détention dans les entreprises liées y compris participations	3,8	16,0	12,2	3,8	16,1	12,3
Actions	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
Obligations souveraines	2 392,3	3 138,8	746,5	2 359,5	3 413,2	1 053,7
Obligations d'entreprises	3 251,3	3 524,9	273,6	3 493,6	3 992,7	499,1
Titres structurés	87,6	97,1	9,6	70,3	81,1	10,8
Fonds d'investissement	1 428,0	1 530,4	102,4	1 410,3	1 625,0	214,7
Actifs des contrats en UC	34,7	34,7	0,0	42,7	42,7	0,0
Prêts et avance sur police	1,3	1,3	0,0	0,8	0,8	0,0
Créances pour dépôts espèces auprès des cédantes	530,4	530,4	0,0	484,1	484,1	0,0
Total	7 730,7	8 879,1	1 148,4	7 866,5	9 663,4	1 796,8

La différence entre la valorisation des placements en norme S2 par rapport aux comptes sociaux de MUTEX représente un gain de 1 796,8 M€.

Cette hausse des plus-values est due à :

- La persistance des taux à des niveaux bas, entraînant une hausse de la valeur de marché des obligations ;
- Une forte progression des marchés actions (performance de +26% du CAC 40 en 2019) qui est également bénéfique à la valorisation du portefeuille en dépit de la réduction de l'exposition action réalisée au dernier trimestre de l'année.

D.1.3. Modélisation des actifs

Les actifs ont été modélisés en date du 31/12/2019 à l'exception des actifs financiers en regard du portefeuille d'épargne-retraite en unité de compte (environ 35 M€).

Les actifs ont été modélisés en date du 31/12/2019 à l'exception des actifs financiers en regard du portefeuille d'épargne-retraite en unité de compte (environ 43 M€).

Approche en transparence

Pour les OPCVM « cotés », l'effort de transparence a été réalisé jusqu'à un niveau de détention 3 pour les fonds de fonds. Les autres OPCVM ont bénéficié d'une macro-transparence encore appelée approche par agrégat (data groupings) consistant à définir des poches d'allocation par macro classe de risque (risque actions, risque de taux, risque de spread, etc...).

Au total, le taux de transparence en ligne à ligne atteint 68% de la poche OPCVM au 31/12/2019. Les OPCVM traités par agrégat représentent 7,3% des actifs totaux, soit un pourcentage bien inférieur à la limite autorisée de 20% des actifs totaux.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1. Généralités

D.2.1.1. Engagements techniques au 31/12/2019

Au 31/12/2019, le niveau des provisions techniques dans les comptes sociaux (vision S1) atteint 7 627 M€.

Avant application de la mesure transitoire portant sur les provisions du bilan, les provisions techniques S2 s'élèvent à 8 287,7 M€ sans marge de risque et 8 715,8 M€ après marge de risque.

Après application de la mesure transitoire, le niveau des engagements S2 (y compris marge de risque) est de 8 277,6 M€.

Lob	Engagements Techniques	31/12/2018			31/12/2019		
		S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire	S1	S2 Avant transitoire	S2 Après transitoire
1	Santé	103,4	126,5	126,5	106,3	134,5	134,5
2	IJ/Invalidité dépendance annuelle	948,9	920,5	920,5	807,9	787,9	787,9
13	Santé Acceptation	158,6	193,6	193,6	153,7	190,0	190,0
14	Incapacité/Invalidité Acceptation	5,2	7,9	7,9	14,0	17,8	17,8
29	Dépendance viagère	454,0	456,7	456,7	473,2	398,3	398,3
30	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation	3 741,0	4 384,2	3 919,1	3 710,1	4 683,4	4 254,0
31	Epargne/Retraite/PPA hors Acceptation en UC	35,5	36,6	36,6	43,6	45,2	45,2
32	Prévoyance Vie hors Acceptation	505,1	399,8	399,8	540,0	463,3	463,3
33	REA/Invalidité dépendance annuelle	1 000,8	1 078,0	1 078,0	1 258,0	1 407,5	1 407,5
35	Rente Invalidité Acceptation	30,5	32,8	32,8	35,5	38,9	38,9
36	Acceptation Vie	489,3	520,9	511,4	484,7	548,9	540,1
Total		7 472,1	8 157,7	7 683,0	7 627,0	8 715,8	8 277,6

D.2.1.1. Périmètre de modélisation

Le taux de modélisation est de 96,1% des provisions techniques en date du 31/12/2019 contre 94,6% au 31/12/2018. Le périmètre non modélisé est majoritairement composé de contrats en unités de compte pour lesquels le risque d'évaluation des actifs est supporté par les assurés (MUTEX garantit uniquement la garantie « plancher » en cas de décès). Pour l'ensemble des contrats non modélisés, il est supposé que les provisions économiques dites « Best Estimate » sont égales aux provisions des comptes sociaux.

D.2.2. Principe de valorisation des provisions « Best Estimate »

D.2.2.1. Best Estimate déterministe

Le « Best Estimate » prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie (entrants et sortants) nécessaires pour faire face aux engagements pendant toute la durée de ces engagements. Les flux de trésorerie projetés comprennent ainsi notamment :

- Les paiements aux bénéficiaires (intégrant la politique de taux servis sur l'Épargne/Retraite et la revalorisation des garanties de prévoyance) ;
- Les frais correspondants au règlement des prestations et à l'administration des contrats (les frais directs ainsi que les frais faisant l'objet d'une allocation doivent être retenus, cf. ci-après) ;
- Les commissions de gestion/commercialisation ;
- Les commissions de réassurance ;
- Les primes.

D.2.2.2. Valorisation des coûts d'option

Le calcul des provisions « Best Estimate » tient compte de la valeur des options et garanties financières. Le périmètre d'évaluation des coûts d'options intègre les options liées à la présence de Taux Minimum Garanti (TMG) et de clauses de participation aux bénéfices ainsi que de rachats dynamiques. La prise en compte de la valeur temps des options financières (TVFOG) est effectuée via des calculs stochastiques.

Plus précisément, la valeur temps des options et garanties financières correspond à l'écart entre :

- Les provisions « Best Estimate » déterministes calculées sur 40 ans et dans un environnement financier prospectif extrapolé de la courbe des taux sans risque ;
- Et la moyenne des provisions « Best Estimate » calculées sur les 1 000 scénarios financiers stochastiques.

D.2.3. Evaluation

D.2.3.1. Périmètre Macro lob Life UC

Lob	BE	31/12/2018			31/12/2019		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
32	Décès toutes causes	360,9	257,9	71,5%	389,3	298,8	77%
36	Décès toutes causes	12,5	12,9	103,3%	18,3	19,3	106%
Total Décès toutes causes		373,5	270,8	72,5%	407,6	318,1	78%
30	Epargne Retraite	3 469,8	3 567,5	102,8%	3 432,0	3 852,3	112%
31	Epargne Retraite	35,5	35,5	100,0%	43,6	43,6	100%
36	Epargne Retraite	451,1	457,5	101,4%	442,1	479,2	108%
Total Epargne Retraite		3 956,4	4 060,6	102,6%	3 917,6	4 375,1	112%
30	PPA	271,1	239,6	88,4%	278,2	273,5	98%
32	PPA	1,2	0,1	5,0%	0,1	0,1	71%
36	PPA	0,0	0,0	96,2%	0,0	0,0	100%
Total PPA		272,3	239,7	88,0%	278,3	273,6	98%
32	Rente conjoint	98,4	96,6	98,1%	100,3	109,5	109%
36	Rente conjoint	2,7	2,7	101,7%	1,4	1,4	102%
Total Rente conjoint		101,1	99,3	98,2%	101,7	110,9	109%
32	Rente éducation	44,6	33,8	75,9%	50,3	40,9	81%
36	Rente éducation	23,0	23,0	100,0%	22,9	23,3	102%
Total Rente éducation		67,6	56,8	84,1%	73,2	64,3	88%
Total LIFE		4 770,9	4 727,2	99,1%	4 778,4	5 142,0	108%

Mesures transitoires

Les mesures transitoires utilisées dans les calculs S2 sur la macro lob Vie et UC au 31/12/2019 sont les suivantes :

- La correction pour volatilité (impact estimé à 32 M€) ;
- La transitoire provision sur le périmètre Epargne (impact estimé à 438 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

L'analyse du tableau ci-dessus met en exergue 2 segments d'activité présentant 2 profils d'écart entre les provisions économiques et les provisions comptables distincts :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

Ce segment d'activité présente un niveau de provisions économiques supérieures aux provisions comptables S1, s'expliquant par les effets suivants :

- ✓ L'actualisation des prestations futures à des taux inférieurs aux taux techniques utilisés dans l'évaluation des provisions comptables (en particulier sur le portefeuille Epargne) augmentant d'environ 15% les provisions techniques ;
- ✓ La participation aux bénéfices futurs au-delà des taux minimums garantis augmentant d'environ 3% les provisions techniques ;
- ✓ Le coût des options et garanties financières augmentant d'environ 6% les provisions techniques ;

- ✓ La transitoire provision sur le périmètre Epargne venant limiter les effets ci-dessus de l'ordre de 11%.

- Segment Prévoyance Vie

Il présente un niveau de provisions économiques inférieures aux provisions comptables s'expliquant par une sinistralité d'expérience bénéficiant à l'évaluation des provisions en univers Solvabilité 2.

Analyse du passage des provisions BE de N-1 à N :

- Segment Epargne/Retraite/PPA

La diminution du « Best Estimate » résulte de la combinaison de plusieurs effets :

- ✓ La diminution des taux d'actualisation entre N-1 et N expliquant une hausse de 10% ;
- ✓ La mise à jour des données de passif expliquant une baisse de 2% ;
- ✓ La diminution de la PB servie qui se traduit par une baisse de 2%.

- Segment Prévoyance Vie

La diminution du « Best Estimate » pour la garantie décès s'explique principalement par le « Best Estimate » de primes du maintien des garanties décès des assurés en arrêt de travail, pour lequel la charge est écoulee avec les tables d'expérience mentionnées ci-dessus.

D.2.3.2. Périmètre Macro Santé SLT et non SLT :

Lob	BE	31/12/2018			31/12/2019		
		S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT	S1	S2 Après transitoire et hors RM	Ratio BE / PT
2	Complément Retraite	9,4	9,4	100,0%	0,0	0,0	0%
33	Complément Retraite	11,1	10,7	96,4%	0,4	0,0	0%
	Total Complément Retraite	20,5	20,1	98,0%	0,4	0,0	0%
14	Décès accidentel	0,1	0,1	100,1%	0,0	0,0	0%
2	Décès accidentel	8,4	-0,1	-0,9%	10,3	-0,8	-8%
	Total Décès accidentel	8,5	0,0	0,3%	10,3	-0,8	-8%
2	Dépendance	14,4	20,0	138,7%	0,0	-3,1	0%
29	Dépendance	454,0	449,5	99,0%	473,2	381,8	81%
33	Dépendance	52,2	57,5	110,1%	66,8	77,2	115%
	Total Dépendance	520,6	527,0	101,2%	540,1	455,9	84%
2	Exonération	8,9	8,6	97,1%	0,3	0,1	22%
	Total Exonération	8,9	8,6	97,1%	0,3	0,1	22%
14	Arrêt de travail	5,1	6,6	131,4%	14,0	15,0	108%
2	Arrêt de travail	907,7	755,0	83,2%	797,2	669,5	84%
33	Arrêt de travail	937,4	982,8	104,8%	1 190,8	1 270,0	107%
35	Arrêt de travail	30,5	32,0	104,7%	35,5	37,2	105%
	Total Arrêt de travail	1 880,7	1 776,5	94,5%	2 037,4	1 991,8	98%
1	Maladie	103,4	107,9	104,4%	106,3	113,5	107%
13	Maladie	158,6	165,2	104,2%	153,7	160,4	104%
2	Maladie	0,0	0,0	100,0%	0,0	0,0	100%
	Total Maladie	262,0	273,2	104,3%	260,1	273,9	105%
	Total HNSLT	1 216,0	1 072,9	88,2%	1 081,9	954,6	88%
	Total HSLT	1 485,3	1 532,5	103,2%	1 766,8	1 766,2	100%

Mesures transitoires

La mesure transitoire utilisée dans les calculs S2 santé similaire ou non à la vie au 31/12/2019 est uniquement la correction pour volatilité (1,3 M€).

Analyse du passage de S1 à S2

En Arrêt de travail, l'écart entre les provisions techniques S1 et S2 s'explique par des effets négatifs :

- Projection de frais en norme S2 supérieurs aux chargements inclus dans les provisions techniques S1 augmentant d'environ 3% les provisions techniques ;

Compensé en partie par des effets positifs :

- Prise en compte du BE de primes pour lequel sur ces garanties le cumul des marges technique et de gestion est positif diminuant d'environ 1% les provisions techniques.
- Dégagement dans les projections S2 des marges techniques incluses dans les provisions sociales diminuant d'environ 6% les provisions techniques.

En Santé, l'augmentation des provisions techniques liée au passage en norme S2 s'explique par la projection de frais en norme S2 augmentant d'environ 3% les provisions techniques.

En Dépendance, la baisse des provisions techniques liée au passage en norme S2 s'explique par :

- La modélisation de tous les produits restants mis auparavant en non modélisé ; parmi ces produits nouvellement modélisés se trouve un produit jeune amenant beaucoup plus de primes que de prestations projetées et qui vient donc baisser les « Best Estimate » par rapport aux provisions en normes S1 ;
- La mise à jour d'hypothèses de projections allant dans le sens de la baisse des « Best Estimate » : passage à 0 de la chronique de revalorisation des rentes et ajout de revalorisations tarifaires ;
- La baisse de la courbe des taux vient atténuer ces effets majeurs de baisse.

Les garanties Exonération et Complément retraite anciennement non modélisées font désormais parties du périmètre modélisé en Arrêt de Travail, et leurs provisions techniques S1 sont proches de celles en norme S2.

Analyse du passage des provisions BE de N-1 à N :

En Arrêt de travail, l'évolution du « Best Estimate » s'explique par :

- L'augmentation des provisions techniques S1 augmentant d'environ 5% les provisions techniques S2 ;
- La meilleure répartition des IBNR dans le modèle entre Incapacité et Invalidité augmentant d'environ 1% les provisions techniques S2 ;
- La mise à jour de la courbe des taux EIOPA augmentant d'environ 4% les provisions techniques S2.

En Santé, l'évolution du « Best Estimate » s'explique principalement par la diminution des provisions technique S1.

D.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre les méthodes de valorisation des normes comptables françaises et les méthodes de valorisation de Solvabilité 2 pour les principaux éléments de l'actif et du passif (autres que les placements et les provisions techniques décrits en D.1 et D.2).

Thème	Principes Bilan statutaire	Principes Bilan prudentiel	Application Mutex Solvabilité 2
Incorporels	Comptabilisation au coût d'acquisition + amortissement	Non reconnu	Valorisé à zéro
Créances	Comptabilisation du nominal + dépréciations	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Impôt Différés	Non comptabilisé	Comptabilisé selon les principes d'IAS 12	Non comptabilisé dans le cas d'un IDA en situation nette et comptabilisé dans le cas d'un IDP en situation nette
Capitaux Propres		Absent du Bilan S2	Réserve de réconciliation
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Modélisées pour la garantie Dépendance Valeur bilan statutaire pour les autres garanties
Dettes et Trésorerie	Comptabilisation du nominal	JV selon les principes IAS39	Valeur bilan statutaire
Dettes subordonnés	Comptabilisation du nominal	JV hors effet du risque de crédit propre	Valorisation interne des TS Le niveau de spread servant à l'évaluation est figé au niveau de spread à l'émission des titres

D.3.1. Valorisation des impôts différés

On constate des impôts différés sur :

- Les différences entre la valeur S2 d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale ;
- Les décalages temporaires entre le résultat S2 et le résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux reportables.

Au 31/12/2019, MUTEX présente une position d'impôts différés négative qualifiée de « passif net ». Cette position nette est la résultante du solde entre les impôts différés actif - IDA (290 M€) et les impôts différés passif - IDP (491,5 M€) calculés poste par poste dans le bilan prudentiel (Cf. état S.02.01.02).

Cet impôt différé passif net de 201,3 M€ résulte principalement de la mise en œuvre de la mesure transitoire sur les provisions techniques qui fait baisser l'impôt différé actif de 113 M€. Sans cette mesure transitoire provision, l'impôt différé passif net de MUTEX aurait été de 88 M€.

D.3.2. Dettes pour dépôts espèces

Les dettes pour dépôts espèces s'élèvent à 103,6 M€ au 31/12/2019 pour une valeur S1 de 321,6 M€. L'écart entre ces deux normes provient de l'entrée de la dépendance dans le périmètre modélisé en 2018 qui a engendré la modélisation de dépôts espèces pour 181,5 M€ (inclus dans les BE cédés).

D.3.3. Valorisation des dettes subordonnées

La méthodologie retenue pour la valorisation du TSDI de 1,3 M€ détenu par MUTEX est la suivante :

- Définition de la maturité de remboursement des titres subordonnés : maturité de remboursement fixée à 2025 pour le TSDI (maturité correspondant à la fin de la période relative aux mesures transitoires) ;
- Calcul du spread implicite en date d'émission de l'instrument ;
- Calcul de la valeur de marché au 31/12/2019 par actualisation des flux futurs probables à la courbe des taux sans risque (hors correction pour volatilité) rehaussée du spread implicite préalablement évalué.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.1.1. Actif net au 31/12/2019

L'actif net correspond à la différence entre la valeur des actifs et la valeur des passifs évaluée conformément aux méthodes exposées au chapitre D. De manière analytique, l'actif net se décompose comme suit :

Actif net Solvabilité 2	31/12/2018	31/12/2019
Capital social	37,3	37,3
Primes liées au capital social	269,4	269,4
Réserve de réconciliation	1 183,2	1 349,5
Total	1 489,9	1 656,2

L'actif net est composé à 18,5% par les fonds propres sociaux (capital social et primes d'émission) et pour près de 81,5% par les éléments constitutifs de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation se décompose de la façon suivante :

Réserve de réconciliation	31/12/2018	31/12/2019	Ecart
Annulation des actifs incorporels	-3,3	-1,5	1,8
Report à nouveau	32,8	54,9	22,1
Résultat	33,0	3,1	-30,0
Coût évaluation de la dette subordonnée	0,0	0,0	0,0
Coût évaluation de la dette pour dépôts	119,6	217,9	98,3
IDP nets	-159,8	-201,3	-41,5
Richesse actifs de placement	1 148,4	1 796,8	648,5
Réserve de capitalisation	419,4	427,4	8,0
BE-PT cédées	-196,0	-316,8	-120,8
PT-BE brutes	-210,9	-630,9	-420,1
Total	1 183,2	1 349,5	166,3

L'impact de la mise en œuvre de la mesure transitoire provisions sur le périmètre Epargne représente une amélioration de la réserve de réconciliation de 325 M€ qui se décompose comme suit :

- +438,2 M€ de « Best Estimate » bruts (pas d'effet réassurance sur ce périmètre) ;
- -113,2 M€ d'impôts différés actif.

En dehors des effets de cette mesure transitoire, la réserve de réconciliation est composée à 32% de la réserve de capitalisation et l'autre part de cette réserve provient des différences de valorisation S1/S2 (68%).

L'augmentation de 166,3 M€ de la réserve de réconciliation s'explique par des effets compensatoires :

- Une hausse de la richesse latente des actifs de près de 648,5 M€ ;
- Une diminution de l'écart entre la valorisation des provisions techniques S1 et la valorisation des provisions techniques S2 de 420,1 M€, essentiellement portée par l'impact de la forte baisse de la courbe d'actualisation sur le segment Epargne/Retraite (345 M€) et l'augmentation de la Risk Margin (64M€) ;
- Une diminution des BE cédées de 120,8 M€ compensée par les dettes pour dépôts espèce pour le même montant sur le périmètre dépendance.

Intégration de la provision pour participation aux bénéfiques (PPB) aux fonds propres économiques :

Suite à une baisse significative de la marge de solvabilité de nombreux acteurs du marché de l'assurance vie liée à la persistance des taux bas, le régulateur, a proposé dans un décret publié le 28 décembre 2019 une mesure d'assouplissement autorisant l'intégration d'une partie de la PPB dans les fonds propres économiques.

L'impact de cette mesure est +19,6 M€ sur les fonds propres et +2,3% sur le ratio de solvabilité de Mutex à fin 2019.

E.1.2. Fonds propres éligibles au 31/12/2019

Le montant des fonds propres éligibles au 31/12/2019 s'élève à 1 657,5 M€ répartis à hauteur de 1 656,2 M€ en Tier 1 et 1,3 M€ (dettes subordonnées) en Tier 1 restreint. Le poids marginal du Tier 1 restreint dans les fonds propres ne déclenche aucun seuil d'écarterments de telle sorte que les fonds propres éligibles à la couverture de la charge en capital sont égaux aux fonds propres disponibles.

Fonds propres Eligibles	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds Propres de Base	1 656,2	1,3	0,0	0,0	1 657,5
Capital Social	37,3	0	0	0	37,3
Primes liées au capital social	269,4	0	0	0	269,4
Réserve de réconciliation	1 349,5	0	0	0	1 349,5
Dettes subordonnée	0	1,3	0	0	1,3
Fonds Propres Auxiliaires	0	0	0	0	0
Fonds propres disponibles	1 656,2	1,3	0,0	0,0	1 657,5
<i>Ecarterments</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Fonds propres éligibles	1 656,2	1,3	0,0	0,0	1 657,5

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.1. Méthodologie d'évaluation des SCR

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est calculé selon la formule standard. Au 31/12/2019 il représente 854 M€ contre 805 M€ au 31/12/2018.

Les SCR calculés par module de risque sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

SCR	31/12/2018		31/12/2019	
	Avant absorption	Après absorption	Avant absorption	Après absorption
Risque de Marché	637,8	431,6	695,0	505,7
Risque de défaut de contreparties	58,4	58,4	77,5	77,5
Risque de souscription vie	319,7	159,4	277,5	176,2
Risque de souscription Santé	443,4	444,4	479,6	479,7
Risque de souscription Non-vie				
Risque sur les incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0

Avant absorption par les provisions techniques, le risque de marché est le module de risque le plus élevé (45%) suivi du risque de souscription Santé (31%).

Après absorption par les provisions techniques, le risque de marché diminue pour atteindre 41%, toujours suivi du risque de souscription Santé (39%)

E.2.2. Risque de marché

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de marché est effectuée à l'aide de la formule standard.

E.2.2.1. SCR Action

En M€	31/12/2018			31/12/2019		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque Actions	248,6	134,4	45,9%	272,5	144,4	47,0%
Type 1	207,3	107,6	48,1%	229,3	114,4	50,1%
Type 2	51,8	33,2	35,9%	54,4	37,2	31,6%
Type 3						

L'augmentation de l'ajustement symétrique (passage de -6.24% à -0.08%) explique en grande partie la hausse du SCR action avant absorption entre 2018 et 2019.

Le capital requis relatif au risque actions avant absorption par les provisions techniques est de 273 M€. Sans atténuation du choc par la mesure transitoire Actions, ce dernier s'élèverait à 289 M€.

E.2.2.2. SCR Taux

En M€	31/12/2018			31/12/2019		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de taux d'intérêt	11,1	11,1	0,0%	11,3	57,2	-406,9%
Hausse	11,1	11,1	0,0%	11,3	57,2	-406,9%
Baisse	26,6	0,0	100,0%	-12,9	-53,0	-310,8%

Le SCR de taux reste porté par le risque de hausse des taux et est du même ordre qu'au 31/12/2018.

L'adossement actif-passif en termes de sensibilité étant bien optimisé, le SCR de taux qui en découle est relativement faible.

Au 31/12/2018, le SCR net de taux était plafonné au SCR Brut de taux. Au 31/12/2019, la méthodologie de calcul du SCR Net Taux a été modifiée de sorte à ne plus considérer ce plafond.

Si cette nouvelle méthodologie de calcul avait été retenue au 31/12/2018, le SCR net 2018 aurait été de 87 M€ (contre 11 M€ avec l'ancienne méthode).

Par conséquent, à méthodologie égale, le SCR net taux diminue de 30 M€ entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019.

E.2.2.3. SCR de Spread

En M€	31/12/2018			31/12/2019		
	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption	PB figée	PB dynamique	Coeff absorption
Risque de spread	354,9	254,6	28,3%	389,7	308,8	20,8%

Comme au 31/12/2018, le risque de marché est essentiellement porté par le SCR de spread, le portefeuille obligataire étant composé à 51% d'obligations corporate.

La politique d'investissement de MUTEX prévoit une diversification des investissements en obligations d'entreprises en matière d'exposition (en pourcentage de la valeur de marché) par maturité et notation, traduite opérationnellement par la formalisation de mandats de gestion.

E.2.3. Risque de contrepartie

La charge en capital résultant de l'évaluation des risques de contrepartie porte sur les typologies d'exposition suivantes :

Risques de Type 1 : Les expositions au risque de type 1 ont été ventilées nominativement par contreparties et sont générées par :

- Les créances vis à vis de contreparties bancaires ;

- Les créances nées d'opérations de réassurance en cession et en acceptation ;
- Les provisions techniques S2 cédées nettes de la valeur prudente des collatéraux, pour les expositions aux défauts des réassureurs.

Risques de Type 2 : Ces expositions correspondent aux risques générés par divers créances assurés/intermédiaires pour lesquelles les contreparties sont considérées comme non identifiables et diversifiables. Ces créances sont constituées pour l'essentiel des créances nées d'opérations directes, de créances fournisseurs et de créances vis-à-vis d'organismes publics.

En M€	31/12/2018	31/12/2019
Risque de contrepartie	58,4	77,5
<i>Type 1</i>	6,7	3,5
<i>Type 2</i>	53,2	74,9

E.2.4. Risque de souscription

L'évaluation de la charge en capital au titre des risques de souscription vie (LIFE) et santé similaire à la vie (HSLT) est effectuée par approche simulatoire à partir des chocs des spécifications techniques. Seul le risque catastrophe vie a été évalué par formule fermée sur la base des simplifications prévues par les spécifications techniques du 30/04/2014 (SCR.7.82. et SCR.7.83.). Le risque de souscription santé non similaire à la vie (NSLT) est calculé par approche de type formule fermée.

Aucun paramètre spécifique (USP) à l'entité MUTEX n'a été utilisé dans le calibrage des chocs de souscription.

En M€	31/12/2018	31/12/2019
Risque de souscription vie	159,4	176,2
Risque de souscription Santé	444,4	479,7
Santé SLT - risque de souscription	87,9	180,2
Santé Non-SLT	384,8	353,4
Santé CAT	29,8	30,6

Il est à noter que la méthodologie de calcul a été mise à jour cette année pour le périmètre Dépendance. En effet, le calcul du SCR dépendance qui était effectuée en amont hors modèle est désormais réalisée automatiquement par notre modèle ALM.

Ce changement induit une augmentation du risque de Santé SLT d'environ 49M€ (soit une augmentation du risque de souscription santé de 33 M€)

Au 31/12/2019, le périmètre Dépendance est modélisé à hauteur de 95% (contre 60% au 31/12/2018). Cette évolution conduit à une augmentation approximative de 10 M€ au niveau du SCR net Santé.

La baisse du SCR Santé NSLT est liée en grande partie à la prise en compte d'une ventilation plus pertinente du BE Arrêt de travail entre les activités classées en Vie (Invalidité) et Non Vie (Incapacité et Invalidité en attente) avec un impact estimé à -40M€.

E.2.5. Capacité d'absorption

E.2.5.1. Mesure de la capacité d'absorption

Les SCR ont été calculés bruts et nets d'absorption par la participation aux bénéficiaires. Il a été vérifié que la capacité d'absorption des chocs par la participation aux bénéficiaires (mesurée comme la différence entre le SCR brut et net de participation aux bénéficiaires) n'excédait pas la valorisation de la participation discrétionnaire (appelé Future Discretionary Benefits ou FDB).

Cette dernière a été calculée comme la différence entre le « Best Estimate » net de réassurance et le « Best Estimate Garanti » net de réassurance. Son montant s'élève à 492 M€ au 31/12/2019 :

en M€	31/12/2018	31/12/2019
Best Estimate liabilities (net de réassurance)	7 092,4	7 707,7
Best Estimate garanti (net de réassurance)	6 571,8	7 216,0
FDB	520,6	491,7

Aucune capacité d'absorption n'a été prise en compte pour le risque de concentration.

L'absorption du BSCR est de 19% en 2019, contre 24% en 2018, et est principalement portée par l'absorption du risque de marché :

en M€	31/12/2018	31/12/2019	Evolution
Absorption par les provisions techniques	251,5	206,2	-18,00%

Le profil de MUTEX (l'Epargne/Retraite représente plus de 55% des provisions techniques) permet d'absorber une partie importante des différents chocs grâce au mécanisme de participation aux bénéficiaires.

E.2.5.2. Ajustement par l'impôt du BSCR

Avant prise en compte des impôts différés, le SCR s'établit à 943 M€.

Avant application de la mesure transitoire sur les provisions techniques Epargne, MUTEX est en situation d'impôts différés de passif nets à hauteur de 88 M€, contre 37 M€ en 2018.

Ce montant permet d'absorber une partie du SCR qui s'établit, in fine, à 854 M€ (les impôts différés permettant de diminuer le SCR sont les impôts différés hors mesure transitoire sur les provisions techniques, celle-ci ne s'appliquant qu'aux éléments du bilan prudentiel).

E.2.6. Impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité

L'impact de la correction pour volatilité sur les indicateurs de solvabilité est synthétisé dans le tableau suivant :

en M€	Sans VA	Avec VA	Impact
Capital de solvabilité requis	863,1	854,5	-8,6
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 306,6	1 332,5	25,9
Taux de couverture S2	151,4%	156,0%	4,6%

E.2.7. Minimum de Capital Requis (MCR)

Le Minimum de Capital Requis (MCR) a été évalué en conformité avec le règlement délégué. Les planchers (cf. Minimum de Capital Requis Absolu) ont été appliqués séparément en Vie et en Non Vie conformément aux articles MCR.16 et MCR.21.

Le MCR est de 364 M€ en 2019, contre 359 M€ en 2018.

BILAN PRUDENTIEL(S.02.01.02)

Actif en K€

Actifs		Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	290 157
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	6 036
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	9 135 742
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 391
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	16 130
Actions	R0100	188
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	188
Obligations	R0130	7 487 025
Obligations d'État	R0140	3 413 169
Obligations d'entreprise	R0150	3 992 738
Titres structurés	R0160	81 118
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 625 008
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	42 724
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	782
Avances sur police	R0240	529
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	253
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	580 012
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	116 687
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	116 687
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	463 325
Santé similaire à la vie	R0320	296 183
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	167 143
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	484 127
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	534 910
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 208
Autres créances (hors assurance)	R0380	48 554
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	40 458
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	11 165 710

Passif en K€

Passifs		Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	R0510	1 130 309
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	1 130 309
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	954 561
Marge de risque	R0590	175 748
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 082 471
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 844 671
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 766 210
Marge de risque	R0640	78 461
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	5 237 800
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	5 078 798
Marge de risque	R0680	159 002
Provisions techniques UC et indexés	R0690	45 203
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	43 616
Marge de risque	R0720	1 587
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 684
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	103 653
Passifs d'impôts différés	R0780	491 463
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	148 106
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	232 594
Autres dettes (hors assurance)	R0840	271 719
Passifs subordonnés	R0850	1 300
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 300
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	9 509 503
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 656 207

PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE (S.05.01.02)

Non Vie en K€

		Ligne d'activité pour:		Total
		engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0010	C0020	C0200
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	79 283	450 573	529 856
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	101 483	9 386	110 869
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	44 801	75 625	120 425
Net	R0200	135 965	384 334	520 300
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	79 283	450 475	529 758
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	101 483	9 386	110 869
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	44 801	75 625	120 425
Net	R0300	135 965	384 236	520 202
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	67 606	167 348	234 955
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	88 882	9 231	98 113
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	39 177	-11 873	27 304
Net	R0400	117 312	188 453	305 764
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410	926	-51 197	-50 272
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-3 335	6 231	2 895
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	1 819	-19 882	-18 063
Net	R0500	-4 229	-25 085	-29 314
Dépenses engagées	R0550	14 193	55 825	70 018
Autres dépenses	R1200			7 906
Total des dépenses	R1300			

Vie en K€

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	43 119	117 658	2 860	171 418	-157	-656	58 761	393 003
Part des réassureurs	R1420	32 727	1 610	0	37 480	4 325	0	0	76 143
Net	R1500	10 391	116 047	2 860	133 938	-4 482	-656	58 761	316 860
Primes acquises									
Brut	R1510	43 221	117 658	2 860	171 418	-157	-656	58 761	393 105
Part des réassureurs	R1520	32 727	1 610	0	37 480	4 325	0	0	76 143
Net	R1600	10 494	116 047	2 860	133 938	-4 482	-656	58 761	316 962
Charge des sinistres									
Brut	R1610	17 192	248 229	1 182	134 129	151 132	6 924	75 747	634 534
Part des réassureurs	R1620	12 196	4 204	0	64 482	40 868	0	0	121 750
Net	R1700	4 996	244 025	1 182	69 647	110 263	6 924	75 747	512 784
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	-20 579	40 384	-1 560	-3 120	-73 109	821	13 053	-44 109
Part des réassureurs	R1720	-17 246	2 255	0	15 763	-6 996	0	0	-6 224
Net	R1800	-3 333	38 129	-1 560	-18 883	-66 113	821	13 053	-37 885
Dépenses engagées	R1900	1 299	38 856	893	29 799	18 030	129	743	89 748
Autres dépenses	R2500								-14 988
Total des dépenses	R2600								74 760

PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTE SLT (S.12.01.02)

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que	Réassurance acceptée	Total Vie hors santé, y compris UC	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)									
		C0030	C0040	C0050	C0060				C0070	C0080				C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R0010																						
R0020																						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																					
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																					
	Meilleure estimation																					
R0030	4 522 580		43 616	0		449 224	58	531 868	5 547 346		381 837	0	1 347 206	37 167	1 766 210							
R0080	17 519		0	0		149 623	0	0	1 67 143		85 822	0	210 360	0	296 183							
R0090	4 505 061		43 616	0		299 600	58	531 868	5 380 203			0	1 136 846	37 167	1 470 028							
R0100	149 175	1 587			7 909			15 170	173 841	38 221			39 854	385	78 461							
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																					
R0110																						
R0120	-416 138		0	0		0	0	-8 793	-424 931			0	0	0	0							
R0130	-12 978		0	0		0	0	-274	-13 252			0	0	0	0							
R0200	4 242 639	45 203			457 191			537 970	5 283 003	420 059			1 387 061	37 552	1 844 671							
	Provisions techniques - Total																					

PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE (S.17.01.02)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
		C0020	C0030	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque				
Meilleure estimation				
Provisions pour primes				
Brut	R0060	4 120	-19 965	-15 845
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	147	-9 864	-9 717
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 973	-10 101	-6 128
Provisions pour sinistres				
Brut	R0160	269 730	700 675	970 405
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	57 370	69 034	126 403
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	212 361	631 641	844 002
Total meilleure estimation - brut	R0260	273 851	680 710	954 561
Total meilleure estimation - net	R0270	216 334	621 540	837 874
Marge de risque	R0280	10 043	165 706	175 748
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290			
Meilleure estimation	R0300			
Marge de risque	R0310			
Provisions techniques - Total				
Provisions techniques - Total	R0320	283 893	846 416	1 130 309
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	57 516	59 170	116 687
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	226 377	787 245	1 013 622

SINISTRES EN NON VIE (S.19.01.21)

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Z0021	Accident year [AY]
Monnaie	Z0030	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Z0040	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur											356
R0100											
R0160	77 034	97 954	35 877	10 904	3 454	1 112	492	1 113	77	17	
R0170	78 944	104 178	36 056	15 347	3 005	-65	49	-25	39		
R0180	90 042	121 447	74 782	12 953	3 255	773	135	9			
R0190	94 612	190 047	65 230	14 335	2 312	815	127				
R0200	149 795	387 034	53 155	103 881	2 419	518					
R0210	320 884	232 296	62 230	13 139	2 837						
R0220	333 949	225 674	81 945	15 608							
R0230	81 782	310 491	46 457								
R0240	116 571	214 453									
R0250	60 218										
N											

Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
C0170		
R0100	356	356
R0160	17	228 035
R0170	39	237 527
R0180	9	303 396
R0190	127	367 477
R0200	518	696 802
R0210	2 837	631 387
R0220	15 608	657 176
R0230	46 457	438 730
R0240	214 453	331 024
R0250	60 218	60 218
Total	340 639	3 952 127

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Antérieur											0
R0100											
R0160	0	0	0	0	0	0	6 791	3 849	2 783	0	
R0170	0	0	0	0	0	0	9 847	11 920	3 206	0	
R0180	0	0	0	667	17 048	14 228	6 319	191			
R0190	0	0	1 652	42 228	27 646	16 899	191				
R0200	0	12 192	94 297	46 213	18 848	666					
R0210	108 359	189 845	110 304	48 305	779						
R0220	395 534	218 367	118 247	2 913							
R0230	474 397	223 325	8 192								
R0240	470 498	45 345									
R0250	167 373										
N											

Fin d'année (données actualisées)		C0360
C0360		
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	181	181
R0190	181	181
R0200	792	792
R0210	763	763
R0220	3 026	3 026
R0230	140 524	140 524
R0240	257 675	257 675
R0250	489 153	489 153
Total	892 294	892 294

IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES (S.22.01.21)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	R0010	8 257 984	438 183	0	33 543	0
Fonds propres de base	R0020	1 657 507	-325 001	0	-24 879	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 657 507	-325 001	0	-24 879	0
Capital de solvabilité requis	R0090	854 459	0	0	8 612	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 657 507	-325 001	0	-24 879	0
Minimum de capital requis	R0110	367 872	0	0	2 254	0

FONDS PROPRES (S.23.01.01)

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	37 302	37 302			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	269 437	269 437			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0			0,0	0,0
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0			0,0	0,0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	1 349 467	1 349 467			
Passifs subordonnés	R0140	1 300		1 300	0,0	0,0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 657 507	1 656 207	1 300	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 657 507	1 656 207	1 300	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 657 507	1 656 207	1 300	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 657 507	1 656 207	1 300	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 657 507	1 656 207	1 300	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	854 459				
Minimum de capital requis	R0600	367 872				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	194,0%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	450,6%				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 656 207				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	306 740				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Réserve de réconciliation	R0760	1 349 467				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	31 388				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	14 846				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	46 233				

CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - FORMULE STANDARD (S.25.01.21)

Article 112	<u>Z0010</u>	2
-------------	--------------	---

		Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0040	C0050
Risque de marché	R0010	694 956	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	77 494	
Risque de souscription en vie	R0030	277 500	
Risque de souscription en santé	R0040	479 636	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-442 421	X
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		X
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 087 166	X

Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	61 625
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-206 208
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-88 123
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	854 459
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	854 459
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	854 459
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITES MIXTES (S.28.02.01.)

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL) C0010	Résultat MCR _(NL,NL) C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	127 263					
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				R0020	216 334	116 523	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				R0030	621 540	356 674	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente				R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente				R0130			
Réassurance santé non proportionnelle				R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle				R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle				R0170			

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL) C0070	Résultat MCR _(L,L) C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	23 874	216 735				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties				R0210		4 639 834	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures				R0220		371 305	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte				R0230		43 616	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé				R0240	1 136 846	678 241	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				R0250			71 171 659

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	367 872
Capital de solvabilité requis	R0310	854 459
Plafond du MCR	R0320	384 507
Plancher du MCR	R0330	213 615
MCR combiné	R0340	367 872
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	367 872

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	151 137	216 735
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	351 048	503 411
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	157 972	226 535
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	87 762	125 853
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	151 137	216 735
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	151 137	216 735